

La France met en garde ses citoyens : Nâ??investissez pas dans les colonies israË©liennes, les Hauteurs du Golanâ?!

Description

Le MinistÃ©re franÃ§ais des Affaires EtrangÃ©res dit que les colonies de Cisjordanie, de JÃ©rusalem Est et des Hauteurs du Golan sont construites sur une terre occupÃ©e, ce qui est illÃ©gal selon les lois internationales.

Par Barak Ravid

PubliÃ© Ã 14 H 30 le 25.05.14

Le gouvernement franÃ§ais a Ã©mis un avertissement pour dire Ã ses citoyens de ne pas engager dâ??activitÃ©s financiÃ©res ou dâ??investissements dans les colonies israË©liennes de Cisjordanie, de JÃ©rusalem Est ou des Hauteurs du Golan. Le MinistÃ©re franÃ§ais des Affaires EtrangÃ©res dit dans son avertissement que les colonies sont illÃ©gales selon les lois internationales, et donc que faire des affaires avec elles comporte des risques judiciaires.

Un diplomate franÃ§ais a dit que cet avertissement fait partie dâ??une action menÃ©e en commun par les cinq plus grands pays de lâ??Union EuropÃ©enne â?? Allemagne, Royaume Uni, France, Italie et Espagne. Le Royaume Uni et lâ??Allemagne avaient Ã©mis ce genre dâ??avertissement plusieurs mois auparavant, et maintenant, Ã la lumiÃ©re de lâ??Ã©chec des conversations entre IsraË©l et les Palestiniens et des protestations europÃ©ennes contre la vague de constructions dans les colonies, trois autres pays se sont joints Ã eux. Dans les quelques prochains jours, on attend de lâ??Italie et de lâ??Espagne quâ??elles Ã©mettent des avertissements similaires.

Lâ??avertissement a Ã©tÃ© publiÃ© sur le site du MinistÃ©re franÃ§ais des Affaires EtrangÃ©res dans le cadre dâ??un document plus large de recommandations aux FranÃ§ais qui voyagent en IsraË©l. Ã« Etant donnÃ© que les colonies sont illÃ©gales selon les lois internationales, rÃ©aliser des activitÃ©s financiÃ©res dans les colonies , telles que transfÃ©rer de lâ??argent, investir, acquÃ©rir une propriÃ©tÃ©, livrer des marchandises, ou toute autre activitÃ© Ã©conomique profitant aux colonies, comporte des risques Ã», dit le texte franÃ§ais.

Cette annonce affirme que les colonies ont Ã©tÃ© construites sur une terre occupÃ©e et que la communautÃ© internationale ne les reconnaÃ©t pas comme faisant partie dâ??IsraË©l. Ã« Ceci pourrait trÃ©s vraisemblablement aboutir Ã des querelles de territoires ou Ã des dÃ©saccords sur lâ??eau, les ressources miniÃ©res ou toute autre ressource naturelle Ã», dit le dÃ©cret. Ã« Ceci comporte un risque pour lâ??image de ceux qui mÃ©nent ce genre dâ??activitÃ©s Ã©conomiquesâ?!

Nous demandons aux citoyens ou hommes dâ??affaires qui envisagent de sâ??impliquer dans des activitÃ©s Ã©conomiques dans les colonies de prendre un conseil juridique Ã©clairÃ© avant de sâ??engager plus avant. Ã«

Lâ??avertissement de la France et la coordination entre les cinq plus grands pays de lâ??Union EuropÃ©enne a fait suite aux discussions menÃ©es ces derniÃ©res semaines dans les institutions de lâ??Union EuropÃ©enne Ã

Bruxelles sur l'Éventualité d'un avertissement général de la Commission européenne à tous les hommes d'affaires de l'UE de ne pas engager d'activités économiques dans les colonies.

Il y a une semaine, le Ministre israélien des Affaires Étrangères a dit à ses ambassadeurs dans les pays de l'UE de prendre contact avec les ministres des pays où ils sont en poste pour leur demander de ne pas envoyer aux hommes d'affaires de mise en garde contre toute activité financière dans les colonies.

Un diplomate israélien a dit qu'on a demandé aux ambassadeurs de dire que, en ce moment, surtout dans le cadre du kidnapping des trois adolescents à Gush Etzion, émettre ce genre d'avertissement pourrait aggraver les tensions entre Israël et les pays européens et sérieusement endommager leurs relations.

Mais les Français n'ont pas accordé à la requête de l'ambassadeur israélien. Le personnel du Ministère des Affaires Étrangères pense que, dès que la Commission Européenne aura émis ce genre d'avertissement, l'UE sera inondée de mises en garde contre toute activité financière dans les colonies, et ce dans tous les pays européens.

Un télégramme envoyé d'une ambassade d'Israël dans les institutions de l'UE à Bruxelles au Ministre des Affaires Étrangères à Jérusalem a dit : « Notre point de vue sur les avertissements est qu'une décision a été prise (à la Commission Européenne) de les publier très vite. Ce pourrait être fait jeudi prochain ou dans les semaines à venir. Après quoi, chaque pays décidera quand et comment émettre cette instruction. »

La récente mise en garde du Ministre français des Affaires Étrangères contre les activités financières dans les colonies n'est pas contraignante. Un Français qui mène une activité financière dans les colonies n'enfreindra pas la loi française. Mais des cas semblables l'année dernière, des avertissements similaires ont provoqué une augmentation des boycotts par les membres du secteur privé d'Europe dans les colonies et les affaires israéliennes établies dans les colonies.

Par exemple, après que le gouvernement hollandais ait émis pour ses citoyens un avertissement similaire assorti de recommandations pour que les produits des colonies soient étiquetés comme tels, la plus grande compagnie des eaux des Pays Bas a annoncé qu'elle annulait son contrat avec Mekorot. Au même moment, une autre société hollandaise a annulé un contrat avec la municipalité de Jérusalem pour la construction d'une usine de traitement des eaux usées de l'autre côté de la Ligne Verte. Enfin, le plus grand fond de pension des Pays Bas a annoncé qu'il se retirait de plusieurs banques israéliennes installées de l'autre côté de la Ligne Verte.

Source: <http://www.haaretz.com/misc/iphone-article/.premium-1.601148>

Traduction : J.Ch.pour l'Agence Média Palestine

date créée
2014/06/28